

# Gouessant, estuaire toxique



Un estuaire breton  
deux jours après la mort d'un  
jogger

# Gouessant, estuaire toxique

## Après la mort d'un jogger, état des lieux deux jours après

Samedi 10 septembre 2016, à 17 h nous arrivons sur le chemin de randonnée qui surplombe le Gouessant sur la commune de Hillion. Le ciel est gris. Un crachin intermittent balaye la vallée. La température a baissé par rapport aux jours précédents, avec un maximum de 30 ° et un minimum de 16 ° le mercredi 7, et de 24 ° et 15 ° le jeudi 8. Elle n'excède pas les 22 degrés pour un minimum de 12 °. Au niveau du lieu-dit Pont Crémur, nous quittons le sentier et nous engageons sur l'herbu délimité par le ruisseau Crémur et la rivière Gouessant dans laquelle il se jette. Au bout de cet herbu au droit de la vasière qui tombe en pente jusqu'à la rivière coulant en contre-bas à marée basse, tout de suite nous identifions les traces du drame qui s'est déroulé deux jours plus tôt et qui a motivé notre déplacement. Deux bâches plastiques et des gants de chirurgien sur l'herbe témoignent des premiers soins tentés auprès de la victime. Une autre bâche adhère encore à la vase plus bas, à une dizaine de mètres de là. Elle a manifestement servi à remonter le corps du défunt. Nous sommes bien à l'endroit même où est mort ce jogger, dans des circonstances à ce jour non identifiées. Seule chose reconnue aujourd'hui qui dément les premiers témoignages, ce très grand sportif a été retrouvé, face contre terre, le nez dans la vase.

Ces premières constatations faites ne nous font pas oublier l'odeur persistante d'oeuf pourri caractéristique de la présence d'hydrogène

sulfuré. Il n'est pas difficile d'en connaître la provenance. Un banc d'algues vertes en bordure de rivière, côté Morieux, annonce la couleur... et le danger. Ce sont elles qui, en pourrissant, produisent ce gaz toxique. Pour avoir fréquenté en de maintes occasions ce type de site, nous savons que ces algues acheminées par le flot, échouent durablement dans ces lieux protégés et calmes et finissent par se décomposer dans le substrat vaseux. Elles sont alors invisibles en surface, ce qui les rend d'autant plus dangereuses. Un autre facteur est à prendre en compte, la température ambiante. Plus elle est élevée, plus la décomposition est accélérée. Or, la veille du drame, elle a atteint les 30 °.

Il nous faut vérifier tous ces éléments. Pour cela nous nous partageons les tâches. L'un d'entre nous s'avancera dans la vase équipé d'un masque à gaz et muni d'un détecteur d'hydrogène sulfuré, type T 40 Rattler Industrial Scientific. La deuxième assurera la sécurité grâce à une corde enroulée au poignet du premier par laquelle elle pourra à tout moment l'extraire en cas de malaise dans cette zone dangereuse. Le troisième prendra les photos tout en étant prêt à prêter main forte à la seconde.

L'exploration de la zone s'opère des deux côtés et au-dessus du point d'impact du corps de la victime, identifié par la bâche noire encore présente en contre-bas de la pente vaseuse. La progression est lente, à la fois par prudence et par difficulté à se déplacer sur un substrat très mou et collant. Son principe en est simple. Chaque pied qui s'enfonce dans la vase doit trouver une assise ferme à une profondeur n'excédant pas les trois quart de la hauteur de la botte. Au delà, il est très difficile de se dégager de ce milieu qui agit comme une ventouse sur la chaussure. Une fois cette assise assurée, le pas suivant est fait dans les mêmes conditions. La progression cesse dès qu'un pas ne trouve plus l'appui nécessaire. La détection de gaz ne peut

s'opérer au-delà de cette limite. Avec une petite pelle de jardin, un trou de quinze centimètres de côté et de quelques centimètres de profondeur est creusé. Alors que la vase en surface est grise, elle est noire fumée en-dessous de cette mince pellicule superficielle. On y distingue souvent des formes d'algues très noires en cours de décomposition. On expose ce milieu au détecteur d'hydrogène sulfuré. Très vite, l'appareil sonne frénétiquement et déclenche des signaux clignotants rouges sur un des angles, signalant des concentrations de gaz toxiques de plus de 20 ppm. (Parties par million). La mesure dans la dizaine de trous successifs varie de quelques dizaines de ppm à couramment plus de 200, dépassant 300 et atteignant jusqu'à 380 ppm. Pour information, dans sa fiche toxicologique, l'Institut National de Recherche et de Sécurité précise « *Des formes (d'intoxication) plus discrètes se caractérisent dès 100 ppm, par une irritation des muqueuses oculaires et respiratoires se traduisant par une conjonctivite, une rhynite, une dyspnée, voire un oedème pulmonaire retardé. Ces manifestations peuvent s'accompagner de céphalée, de nausée, sialorrhée et perte de connaissance brève* ». Il est manifeste que les concentrations les plus fortes se produisent dans les trous les plus bas, là où la couche de vase est la plus épaisse. La progression n'ayant pas été possible au-delà de cette zone prospectée, on peut déduire que plus bas, là où se trouvait la victime, la concentration en hydrogène sulfuré pouvait atteindre et même vraisemblablement dépasser les 500 ppm, seuil à partir duquel, selon l'INRS, « *une rapide perte de connaissance est suivie d'un coma parfois convulsif, accompagné de troubles respiratoires (dyspnée et cyanose), d'un oedème pulmonaire, de troubles du rythme cardiaque (brady ou tachycardie, fibrillation) et de modifications tensionnelles (hypotension le plus souvent). Si l'exposition n'est pas interrompue, la mort survient rapidement* ».

Ces mesures très alarmantes ne nous surprennent pas. Dans le même estuaire en juillet 2011, en plusieurs épisodes, 36 sangliers, deux ragondins et un blaireau ont été trouvés morts. A la suite de la publication d'un rapport d'huissier mandé par les associations Sauvegarde du Trégor et Sauvegarde du Penthièvre, qui certifiait ces fortes concertations d'hydrogène sulfuré, L'INERIS et l'ANSES parvenaient à des résultats encore plus alarmants. Leurs conclusions étaient sans appel en déclarant que la cause de la mort de ces animaux était de façon hautement probable la présence dans le substrat d'hydrogène sulfuré issu de la putréfaction des algues vertes échouées dans cet estuaire du Gouessant. D'ailleurs, un marcassin a été retrouvé mort dans les même lieux en 2011, à quelques mètres de l'endroit où gisait le corps de la victime.

D'autres éléments confirment l'hypothèse de l'intoxication de ce jogger. Un simple coup d'oeil sur la vallée en dit long sur l'état des lieux. Partout des bords vaseux suintent des filets noirs qui s'écoulent dans la rivière tout au long de son parcours. C'est le produit du lessivage par la marée de la matière organique des algues en décomposition dans la vase. Pour l'avoir constaté sur d'autres sites d'estuaires, ces suintements sont toujours issus d'un substrat où se décomposent les algues vertes. En leur absence durable, ils ne se produisent pas dans ces milieux. Ils sont les indicateurs manifestes de la présence d'hydrogène sulfuré dans le substrat d'où ils sont issus. A cette occasion, ils libèrent le nitrate vers la mer, pour y nourrir les futurs arrivages de marées vertes. Ce lessivage n'enlève qu'une faible partie de cette matière organique en décomposition. Et cette perte est compensée par des échouages réguliers d'algues. Il en reste toujours plus pour s'accumuler dans le substrat, y pourrir et dégager de l'hydrogène sulfuré qu'il imprègne de fond en comble. Ce sont ainsi des dizaines de milliers de m<sup>3</sup> de vases toxiques qui gisent là. En conséquence, toute forme de vie a disparu dans ce milieu putride.

Plus un vers, plus un coquillage, plus rien de vivant dans ce biotope pourtant très riche en l'absence de marées vertes. Rien que cette matière noire très sombre, avec quelques traces de thalles d'algues pas encore décomposés. Et toujours et toujours, cette odeur insistante de plus en plus forte au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans cette pâte molle et collante. Un signe ne trompe pas, l'absence d'échassiers dans le lit de la rivière, parcourant l'estuaire à la recherche de vers et de crustacés. A part un ou deux goélands survolant l'estuaire, nous n'avons pendant près de deux heures de présence observé aucun oiseau dans cette réserve naturelle qui leur est pourtant dédiée.

Ce qui frappe dans ses lieux, c'est son aspect figé, déserté par toutes formes de vie, comme hors du temps. Ambiance sinistre, si on y rajoute cette odeur permanente d'oeuf pourri si caractéristique à laquelle on ne peut échapper. Son intensité varie au gré des risées qui s'insinuent le long du parcours sinueux de la rivière, et débordent sur les prairies d'herbus et les pentes de l'estuaire. C'est donc cela une réserve naturelle si bien protégée ?

Maintenant que nous quittons les lieux, nous n'avons guère de doute sur les causes de la mort de ce malheureux jogger. Deux jours avant, il a parcouru cet espace certainement morbide et très vraisemblablement mortifère qui s'est constitué depuis des semaines et même des mois. Que faisait-il là ? Personne ne le saura, sauf son chien rescapé. Mais il ne sait pas parler. Seule certitude, il y était. Et comment ne pas penser que sa présence dans ces lieux si hostiles ne lui a pas été fatale ?

Dans ses conditions, comment comprendre les déclarations et l'attitude des autorités qu'il faut bien qualifier de mensonges et de fautes, et en particulier de la part du maire de Hillion ? Comment écarter d'office les marées vertes comme origine de la mort dans ce

terrible accident ? Compte tenu des précédents en matière d'intoxication à l'hydrogène sulfuré, pourquoi n'avoir pas procédé sans attendre à une autopsie ou au moins à un prélèvement sanguin ? Il aurait permis d'identifier l'éventuelle imprégnation dans les chairs de ce gaz inhalé.

Ce sont à ces questions que nous demandons à la Justice de répondre afin d'établir la responsabilité des autorités dans ce drame qui peut survenir demain à n'importe quelle personne non informée de ces dangers. Si elle ne le faisait pas, elle rajouterait au discrédit porté sur elle par de plus en plus de citoyennes et de citoyens. Personne n'aurait rien à y gagner, tant l'institution judiciaire constitue un pilier de la démocratie.

Yves-Marie Le Lay   Corinne Gravigny   Raphaël Caussimon